L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 29 DECEMBRE 1886

Théâtre de l'Opéra.

La seconde représentation de *Carmen* a eu lieu hier ; nous sommes heureux de dire que l'œuvre de Bizet compte toujours parmi les préférées du public. Elle a été écoutée religieusement et applaudie, il faut le dire, aux bons endroits : on sait qu'ils sont nombreux.

Nous avons parlé longuement, dans notre dernier bulletin artistique, de cette composition si distinguée, et nous aurons, sans nul doute, beaucoup à en dire encore.

Nous ne notons ici l'exécution d'hier que pour écrire qu'elle a été infiniment supérieure à celle de jeudi et que l'ouvrage a été chanté devant une salle très brillamment occupée. En attendant que dans un autre numéro nous revenions à *Carmen*, communiquons un petit incident à nos lecteurs.

On sait que dans chacun de ces quatre actes on fume fort ; très souvent des cigarettes à la clé, si peu accommodante que soit la chose pour des chanteurs en action.

Or au cours de la journée, Escamillo, ce chéri de Carmen et des manufacturiers de tabac, paraît-il, avait reçu deux gentilles boîtes, remplies de cigarettes, très joliment roulées, emprisonnées dans de coquets étuis de papier et imprégnées d'un parfum poussant au vice, si tant est que fumer soit un vice.

Accessoire qu'un galant administrateur ajoutait à l'opéra, déjà si bien monté, et adressait à ces dames du chant et de la danse, à ces messieurs aussi, par l'intermédiaire du toréador.

L'article était tentateur ; aussi nous assure-t-on que la corbeille s'en est vite faite. Voilà, ce nous semble, un précédent qui oblige, ou à peu près, à une récidive, l'administrateur, que nous ne nommons pas, de peur de blesser sa modestie, de faire monter à son visage le rouge de la croix qui sert de marque à son produit.

Si nous ne craignions pas d'être accusé de nous oublier à une réclame, nous vous dirions la provenance de la chose ; mais ce honteux serait ici hors de place et nous nous abstenons.

Cependant, après réflexion, il nous paraît que déjà nous avons commis l'oubli en question, puisque nous venons d'écrire assez clairement qu'il s'agit ici d'une Croix Rouge comme marque de fabrique. L'indiscrétion est complète, on peu s'en faut. Tant pis, il est trop tard pour remanier notre phrase de tout à l'heure ; donc, nous n'y changerons rien.

Et même puisque nous sommes entré, bien malgré nous, dans cette déplorable voie, autant y aller jusqu'au bout et ajouter que les cigarettes, qui ont collaboré hier à *Carmen*, sont des Ramon Allones. Mouillez ces deux *i*, s'il vous plaît, et mouillez-vous aussi les lèvres en goûtant les susdites cigarettes comme ces dames qui les disent bonnes.

"*On ne fume pas au théâtre*," voilà un règlement qui va être suspendu, en scène tout au moins, chaque fois que le rideau se lèvera sur *Carmen*.

A vos tuyaux, pompiers !

Nous ne connaissons pas les détails de la représentation de *Faust*, donnée lundi à Mobile ; on nous assure néanmoins qu'il y a eu bravos et recette.

Nous n'affirmerons pas qu'en cette occasion Escamillo ne préfère pas celle-ci à ceux-là. La danse des écus, dont le public est le grand maître de ballet, est aussi un divertissement, fort divertissant pour un directeur. Nous souhaitons à celui de l'Opéra que cette danse-là s'allonge en farandole.

A la matinée d'aujourd'hui, *Mignon*.

Demain, seconde représentation de *Mme Boniface*.

GRAND OPERA HOUSE.—Le drame en six actes : *Lights O' London*, aura été une heureuse reprise pour le Grand Opera House. C'est, dans le genre réaliste, l'un des meilleurs ouvrages de la scène anglaise. Nous ne prétendons pas qu'il y ait la grande valeur littéraire ; mais la pièce est convenablement charpentée ; l'action en est active, intéressante, et plusieurs de ses scènes, où le dramatique et le comique s'entrecroisent, sont bien rendues.

La troupe de Litt & Lee ne se pose point comme troupe à étoiles ; en revanche il y a là un ensemble des plus satisfaisants.

Avec cet ensemble une mise en scène pour laquelle rien n'a été épargné. Bien des décors à citer ; tous nouvellement peints, et quelques uns d'un effet saisissant.

Entr'autres, la route de Chatham à Londres, couverte de neige et éclairée par les rayons de la lune ; le Parc et les terrains de Armytage Hall, le Regent Park, le Borough, et les scènes qui s'y passent dans la nuit du samedi.

Très curieux aussi, certains changements presqu'à vue, et des trucs fonctionnant remarquablement.

Ce soir, quatrième représentation de l'ouvrage qui, malgré ses six actes, finit à onze heures au plus tard.

THÉATRE ST-CHARLES.—Si vous vous, les connaître une excellente composition artistique, allez entendre M. Charles Wheatleigh dans son rôle de Caleb Plummer, de la comédie-drame : *Cricket on the hearth*. Seul un artiste véritable peut composer ainsi un personnage.

M. Wheatleigh y trouve à chaque pas des effets fort marqués, et cela sans avoir l'air de les chercher. Il s'y inspire de la nature ; tour à tour il se montre d'une sensibilité et d'une bonhomie exquises. Impossible de ne pas être profondément ému au l'écoutant.

Il suffit de rappeler que la pièce est jouée par le Star Dramatic Company, pour qu'on soit certain que *Cricket on the Hearth* a retrouvé des interprètes dignes de l'œuvre.

Les rôles saillants en sont confiés à l'artiste que nous venons de nommer et à Miles Minnie Conway, May Brookyn, Isabella Waldron, Kate Freeman, Emma Maddern et une mignonne enfant, Alice Duffield ; MM. Osmond Tearle, Luke Martin, Hart Conway.

Même spectacle ce soir et jusqu'à samedi inclusivement.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Souvenez-vous que les deux dernières représentations de *East Lynne (Miss Multon)* ont lieu aujourd'hui, à la Matinée et le soir. Rappelez-vous également que Mlle Louise Rial est très remarquable dans ses deux rôles : Lady Isabel et Mme Vine.

M. Will S. Marion, acteur et auteur tout à la fois, obtient un succès réel dans le personnage si important d'Archibald Carlyle.

Demain, et jusqu'à la fin de la semaine : *Love and Reason*, adaptation du roman *Called Back*, due à Will S. Marion, qui a tiré grand parti de l'œuvre de Hugh Conway.

BAL.—Après-demain vendredi, un bal paré et masqué sera donné à la Salle des Odd Fellows par le Philadelphia Fire Co. No 14 et l'Association de Bienfaisance des Pompiers Exempts.

Le Comité d'organisation se compose de MM. Eugène Lalmant, président ; Thomas Tierney, John Sullivan, Wm. J. Grady, W. J. Kane, E. E. Hutchings.

Le prix du billet est fixé à une piastre ; quant aux invitations des dames, on les obtiendra en s'adressant aux membres de la Compagnie.

THÉATRE FRANTA.—Vous ne nous croirez ni sans doute pas, si nous nous avisions d'écrire que l'on trouve des troupes de drame exceptionnelles dans un théâtre où l'on est admis pour la somme de dix cents.

Néanmoins nous vous recommandons de visiter la salle Franta cette semaine, de la visiter régulièrement, et vous conviendrez qu'on y joue Shakespeare fort convenablement.

Mlle Louise Beaudet, M. D. E. Bandmann y ont produit la meilleure impression hier et lundi, dans *Hamlet*, dans *La Marchand de Venise*.

Ce soir, *Richelieu*, le drame de Bulwer, qui est resté l'un des plus populaires de la scène américaine.

Licences de Ville pour 1887.

BUREAU DU TRESORIER, HOTEL DE VILLE,
Nouvelle-Orléans, 29 déc. 1886.

Le LUNDI 3 janvier 1887, le soussigné sera à l'hôtel

Les Licences de Ville pour 1887.

La question du Jeûne devant la Science.

Il était de toute évidence que les savants seraient entraînés à dire leur mot sur les faits d'abstinence prolongée dont l'expérience se poursuit publiquement. M. Eugène Glay les discute dans un article de la *Revue rose* du 1er décembre, qui a pour titre : "Le Jeûne et les Jeûneurs."

Chez les fiévreux, les aliénés, les hystériques, le jeûne peut être prolongé des semaines et souvent des mois entiers, sans que la mort s'ensuive.

Au temps où l'on mettait les fiévreux à la diète absolue, on observait quelquefois des accidents très graves résultant de l'inanition. Velpeau raconte (article *Cornée* du *Dict. de méd.*, t. IX) avoir vu se produire la perforation de la cornée sur un militaire *privé de tous aliments pendant six semaines*, pour une fièvre typhoïde, à Tours, en 1818 ; il en observa un second cas au Val-de-Grâce, en 1820, chez un soldat arrivé au quarantième jour d'une fièvre thyphoïde et tenu à l'abstinence complète.

Il est incontestable que l'absorption d'eau permet de prolonger le jeûne. M. Laborde en a fait l'expérience sur deux chiens au Laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine. Le premier chien mourut le vingt et unième jour de jeûne.

Le quatrième jour, le second était bien vivant, très amaigri sans doute, et offrant quelques symptômes inquiétants, mais alerte encore, répondant aux appels et aux caresses, et le regard vif. Il buvait en moyenne 100 grammes d'eau par jour. L'expérience fut interrompue à ce moment, car M. Laborde voulait voir comment ce chien réparerait les pertes qu'il avait subies.

Notons enfin que, par l'absorption d'une certaine quantité d'eaux très riches en matières salines, comme l'eau de Vichy et l'eau d'Hunyadi, M. Succi se gardait contre les accidents très graves qui résultent de la privation des sels contenus dans les aliments solides. Ces accidents, on le sait, consistent surtout en des troubles profonds du système nerveux (*déminéralisation.*)

.....

Reste, à la vérité, la fameuse liqueur. Mais qu'en pourrait-on dire, puisque nous n'en savons rien ? Du reste, on vient de voir qu'il n'est pas besoin de tenir grand compte d'un tel facteur pour expliquer ce jeûne, plus merveilleux en apparence qu'en réalité.

Car, en réalité, il faut bien le répéter, M. Succi n'a pas vécu sans rien manger ; il s'est nourri de lui-même ; et ce faisant, il a encore consommé une quantité fort appréciable de matière, puisqu'en définitive, on le sait, il a maigri de 13 kilos 500 ; au début de l'expérience, il pesait 61 kilos 300 ; la perte de poids, comme on le voit, est assez considérable, équivalant à une consommation moyenne de 450 grammes de substance par jour.

Or les expériences de Chossat nous ont appris qu'un animal soumis à l'inanition, en général, meurt quant il a perdu le quart de son poids initial. M. Succi n'avait donc plus guère que deux kilogrammes à perdre quand son jeûne a pris fin, si du moins il est légitime d'appliquer à l'homme, et à l'homme particulier dont il s'agit, les calculs de Chossat.

LES OBUS EXPLOSIBLES.—La *France militaire* se livre à un examen comparatif des obus au fulmi-coton fabriqués en Allemagne et des obus à la mélinite fabriqués en France.

Elle conclut en ces termes :

"Nous n'avons donc *rien* à envier à l'Allemagne pour trois raisons :

"1. Parce que l'obus à la mélinite chargé d'une matière neutre peut se tirer à fortes charges et sans précaution aucune, alors qu'en Allemagne l'obus au fulmi-coton ne permet pas ce genre de tir.

"2. Parce que la manipulation de la mélinite est pour ainsi dire sans danger et sa conservation indéfinie ;

"3. Parce que les effets produits par l'obus français sont à ceux produits par l'obus allemand comme *dix* est à *un*.

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier régulier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes :

LAFAYETTE EN AMERIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE Et de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 29 novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes et après : Catherine Kelly, épouse vs. Louis B. Shanks, son mari.—No 18,619, Division B.

Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville David Lasserre, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 2 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.

Et il est plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis B. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.

Jugement rendu le 17 novembre 1886.

Jugement signé le 23 novembre 1886.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

M. A. MCDONNELL,
26dec—9,16,23,30—4jan Député-Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE Et de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs sa créancière, No 19,691—Ordre de Cour.—La pétition ci dessus considérée, qu'il soit réunies des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue prudemment F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau, No 12 Commercial Place le 12ième jour de janvier soit huit cent quatre vingt sept, à 11 heures A. M. dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit ; et qu'avis et publicité en soient donnés, par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, Lun, 20 décembre 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RAYNIR, Député-Greffier.
22déc—6 12 20 jan

Succession de E. Heidingsfelder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 18,205—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté Levy Heidingsfelder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1886.—Indications—Pour la Louisiane, pluie ; vents variables, léger changement dans la température.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1886
Thermomètre de R. SCHMUTS, Opticien.
No 124 rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	50	10
Midi	60	15½
3 P. M.	61	16
6 P. M.	59	15

Nlle-Orléans, 28 décembre 1886, 2 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	64	Nashville, Tenn	28
Augusta, Geo	63	Pittsburg, Pie	22
Savannah, Geo	66	Cairo, Ill	17
Mobile, Ala	66	Davenport, Iowa	10
Montgomery, Ala	65	Dubuque, Iowa	10
Vicksburg, Miss	57	Keokuk, Iowa	12
Galveston, Tex	60	La Crosse, Wis	11
Indianola, Tex	—	St-Louis, Mo	12
Shreveport, La	49	St-Paul, Minn	0
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	15
Chattanooga, Tenn	53	Omaha, Neb	10
Cincinnati, O	24	Yankton, D. T	12
Louisville, Ky	25	Key West, Fla	69
Memphis, Tenn	26	Nlle-Orléans, La	63

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Etienne A. Cassard à Mlle Louise Denlan.
John R. Lasharr à Mlle Nellita F. Johnson.
Wm Howard à Mlle Rosa Henderson.
Noma Remy à Mlle Palmyre Martinez.
John A. Earhart, à Mlle Angèle Florane.

Naissances.

Mme Albert A. Peyroux, un garçon.
Mme Frederick C. Peterson, une fille.
Mme Henry B. Carroll, une fille.
Mme Félix Picone, un garçon.
Mme Giovanni Picone, une fille.
Mme Westin A. Pettigrew, un garçon.
Mme George A. Schrub, un garçon.
Mme Ricardo Valdez, un garçon.
Mme Henry Thompson, une fille.
Mme Richard Gray, une fille.
Mme Auguste Bertin, un garçon.
Mme Henry F. Heseau, un garçon.

Décès.

Emilie Alberta, 11 ans, 149 rue Terpsichore.
Mlle Mary Ford, 83 ans 376 rue Dryades.
Thomas Dee, 29 ans, 422 rue Thalie.
Auguste Kerlitz, 67 ans, Asile Shakespeare.
Jean Repole, 49 ans, Fort Espagnol.
Eliseo Giapion, 50 ans, rue Bagatelle près prieur.
Caroline E. Helfrich, 4 ans, 14 rue N. Galvez.
Félix J. Henderson, 2 heures, rue Royale près Royale.
Carrie K. Scott, 46 ans, 328 1/2 rue S. Franklin.
Ora M. Helmstetter, 4 mois, 161 rue 2nd Franklin.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Ferdinand Von Behren à Frédéric Buttenerth, un terrain dans le 3me district, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Piété, St. Claude et Désiré, $1,000.

George Alfred Hero à Mlle Anna M. Hero, quatre terrains dans le 6me district, dans l'îlet borné par les rues Perrier, Soniat, Colisée et Robert, $500.

John Lewis, Davies agent de Mlle Mary Louise Davies, à Mme Vve Fanny Johnson, un terrain dans le 6me district, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Howard, Amelia et Freret, $70.

Directeurs de compagnies d'assurances—La compagnie d'assurances de la Nouvelle Orléans a élu, lundi, son Conseil de Direction pour l'exercice 1887 ; il se compose de MM. Théo. Brierre, W. C. C. Claiborne, Jr., D. Fatjo, J. W. Hincks, Gus. Pitot, Chas. E. Schmidt, Edw. J. Bobet, C. T. Dugazon, H. Gally, P. Poutz, Ad. Schreiber, J. Tuyes.

Voici la liste des directeurs élus, le même jour et pour la même exercice, par les actionnaires de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans : MM. P. Lanaux, E. W. Huntington, A. Lambert, Dan'l Wendling, Félix Laplante, T. Generally, Hy. Trémoulet, A. D. Lanaux, Th. Bruner, J. B. Vinet, J. P. Zatarin, G. Lanaux.

Cour Criminelle de District—Section A—Juge Roman—

Daniel Harrison, simple attaque, $20 d'amende, ou un mois de prison de paroisse.

Section B.—Juge Baker.—

Sont accusés de vols de fait : Edonard Mac Cue et Basile Petersin, de légers vols : William Brooks, de blessures : Morris Gibson, alias Freret, de détournements : John Sylvestes, Ella Johnson, alias, Gallagher, accusée de vol, a été reconnue coupable et condamnée à quatre mois de prison de paroisse.

Cour du Recorder Davey.—Louis Daray et William Reilly, allures suspectes $250 de caution.

Jacques Davis, voies de fait renvoyés devant la cour criminelle $250 de caution.

George K. Johnson, coups et blessures même décision de la cour.

P. A. Graham voies de fait, renvoyé devant la cour criminelle, caution $250

Henry George et Ben Rouabach, voies de fait, même décision.

Cour du recorder Burthe.—Charles Waters alias Iron Charley, ivresse, bris de paix et résistance aux agents, $10 ou 20 jours.

Frédéric Beckman, allures suspectes, $20 ou 30 jours.

Carrie Benton, alias Morphine Nell, et Hélène Till, vol d'une montre et chaîne évaluées $50. Cliacune $250 de caution.

Commencement d'incendie à bord du Tapscott.—Le bateau William Tapscott, de Boston, capitaine Webster, ancré au pied de la rue Première, a été endommagé, hier, à 1 heure du matin, pour une somme d'environ $250, par un commencement d'incendie qui a pris naissance dans la cuisine, ce feu a été éteint en grande partie par l'équipage. Ce bateau qui était arrivé dimanche, de Liverpool, avait à bord un chargement de sel adressé à M. Silas Weed & Co., appartient à MM. Winn & Whitaker, de Boston. Il est assuré à une compagnie de Boston. Cause du feu inconnue.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Loeb & Bloom contre Samuel Lévy—Procès au fujet d'une note de $7014.22.

Cour Civile de District.—Les successions de Claus Bouck et de madame Geo. Frobe sont ouvertes.

L'Etat ex-rel madame C. Kaiser, veuve, etc., contre la recorder des hypothèques—Procès pour obtenir l'annulation d'inscriptions hypothécaires.

Le testament de feu le capitaine Pierce Hoxie, décédé à Biloxi, daté du 15 janvier 1884, a été ouvert. Le défunt legue ses biens à sa femme, qui est nommée exécutrice testamentaire.

A. J. Michaelis contre sa femme—La demande d'*habeas corpus* relative à la garde des enfants mineurs a été rejetée par le juge Rightor, parce que le juge Monroe, dans sa décision par laquelle il accordait à la femme la séparation de corps de biens, avait oublié de décider qui aurait la garde des enfants mineurs.

Autres vols.—Hier, à 2 h. 30 du matin, deux nègres dont on ignore complètement le nom, ont pénétré dans la buvette de Joseph Morgan, encoignure Bassin et Commune, et ont volé, derrière le comptoir où était endormi le propriétaire, un coffre-fort d'enfant évalué $2,50.

Ils ont été poursuivis par un jeune nègre qui est employé chez M. Morgan.

Pendant qu'ils fuyaient l'un d'eux s'est retourné et a tiré sur l'enfant un coup de pistolet qui ne l'a pas atteint.

—Le 25, à 8 heures du matin, 10 bouteilles de cognac français, évaluées $20, ont été volées chez M. Schuman, épicier au coin des rue Franklin et Douane. Le voleur a emporté aussi 16 chandelles romaines et plusieurs autres pièces d'artifice dont une une partie a été retrouvée au coin des rues Tremé et Bienville, dans la chambre d'un nègre nommé John Mitchell qui a été arrêté et incarcéré à la quatrième station sous l'accusation de vagabondage.

—Dimanche soir, entre 9 et 10 heures, on a volé chez M. John Wise ; seize yardes de dentelle blanche et une somme de $130 en papier.

M. Wise était absent au moment du vol. Mme Wise prétend qu'on lui avait administré du chloroforme.

Cette maison est située derrière le moulin à riz d'Orléans et l'on peut y pénétrer aisément par la rue Magasins et la rue Notre Dame, le rez-de-chaussée servant d'entrepôt.

Aucune indication de nature à éclairer la police n'a encore été découverte.

Blessé.—Lundi soir, à 8 h. 30, rue Franklin, entre Douane et Bienville, un nommé Peter White a été blessé par un nommé John Soale, qui lui a donné dans le hanche un coup de canif qui a pénétré profondément dans les chairs.

Soale, a pris la fuite, mais on le recherche activement.

—Henry Kohl, gardien de la Chalmette Steam Fire Co. No. 23, a été frappé en pleine figure par le timon de la pompe au moment où il attelait les chevaux pour répondre à l'alarme donnée à la botte No. 14, hier matin, à 1 heure 30.

Vol.—Dans la nuit de lundi à mardi un inconnu a pénétré chez Mme Waters, rue de la Douane, No. 117. Traversant le vestibule, dont la porte avait été laissée entr'ouverte, il a volé une pendule de $1, et a pris la fuite.

Démission du chef de police.—Le chef de police Bachemin a envoyé sa démission au maire. Ce dernier n'a pas l'intention de nommer un nouveau titulaire avant d'avoir réorganisé la police.

Les blessés.—D'après les dernières nouvelles de l'hôpital, l'état de l'officier F. Cook et de Robert Deposito ne s'est pas amélioré.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Le général Boulanger—Le port du Havre.

Paris, 28 déc.—Le général Boulanger, ministre de la guerre, a consenti à réduire de $4,000,000 à $1,000,000 le crédit supplémentaire demandé pour le département militaire du gouvernement pour l'année courante.

Le gouvernement se propose de creuser et d'élargir le port du Havre.

Tentative pour faire sauter une Eglise.

Lyon, 28 décembre—Une tentative a été faite hier pour faire sauter une des Eglises de cette ville. Une bombe a été placée sous le porche du temple et le feu mis à la mèche. Un agent de police qui passait, a remarqué la mèche en feu, et il a eu le courage de saisir la bombe et d'éteindre le feu avant que celui-ci eût atteint la bombe.

Revue française.

Paris, 28 déc—Le trois pour cent est coté à 82 francs 27 1/2 centimes.

Le steamer "La Bourgogne".

Havre, 28 déc—Le steamer "La Bourgogne" est arrivé de New York.

Parlement.

Londres, 28 déc—On annonce officiellement que la réunion du Parlement est renvoyée au mois de février.

Le Cabinet s'est réuni cette après-midi à midi et demi et a discuté la démission de lord Randolph Churchill.

La Reine Victoria.

Londres, 28 déc.—La Reine d'Angleterre est en communication constante avec le marquis de Salisbury. On annonce que celui-ci n'a aucune intention de résigner.

Tempête de neige.

Londres, 28 déc—Après un violent ouragan et une forte tempête de neige, le dégel est arrivé rapidement dans tout le pays. Les dommages causés autour du palais Buckingham sont considérables. A Hyde Park, Londres, des arbres ont été déracinés ; partout les fils télégraphiques et du téléphone ont été brisés et le service des chemins de fer interrompu.

Une Commission militaire bulgare.

Sofia, 28 déc—Une Commission militaire est actuellement occupée à traduire en langue bulgare les commandements qui jusqu'ici ne faisaient en langue russe dans l'armée de la Bulgarie.

Mutations dans le service diplomatique italien.

Rome, 28 décembre—Parmi les changements annoncés dans le service diplomatique italien sont les ministres suivants : le Marquis di Spinola, actuellement ministre à Stockholm, sera transféré à La Haye.

M. de Sonnaz sera envoyé comme ministre à Stockholm ; le marquis Maffei de Boglio sera transféré de Bruxelles à Madrid ; le baron Blanc, ministre actuel à Madrid, ira à Constantinople ; le comte de la Croce de Dojola, ministre à la Haye, sera envoyé à Bruxelles, et M. Galvagna ira à Belgrade, Servie.

Banque Impériale d'Allemagne.

Berlin, 28 déc—L'état de la Banque Impériale d'Allemagne indique une diminution sur les espèces de 3,040,000 marcs.

Choléra.

Buenos Ayres, 28 déc., via Galveston.—Des télégrammes reçus de Mendoza disent qu'en pense que l'épidémie de choléra cédera aux mesures rigoureuses adoptées par les médecins.

La municipalité de Buenos Ayres a voté $50,000 pour venir en aide aux victimes de la maladie à Mendoza. Un grand nombre de familles sont arrivées de cette localité en cette ville.

Mise en liberté de l'officier français Letellier.

Berlin, 28 déc—L'officier français Letellier, qui a été arrêté à Carlsruhe parce qu'on le soupçonnait d'être un espion, a été mis en liberté.

Le Cabinet Anglais.

Londres, 28 déc—Ala séance du Cabinet les membres, d'accord avec Lord Salisbury, ont décidé qu'on doit demander à Lord Hartington de se joindre à un ministère de coalition.

Mort de la nièce de Robert Burns—Les délégués bulgares.

Londres, 28 déc—Isabella Begg, nièce de Robert Burns, vient de mourir.

Les délégués bulgares sont arrivés à Londres.

Congrès des ouvriers.

Bruxelles, 28 déc.—Le congrès des ouvriers a nommé un comité pour décider la question relative à l'opportunité des grèves et a organisé un fonds pour équiper les hommes qui désirent s'enrôler dans la garde civique, et pour faire de la propagande parmi les jeunes gens enrôlés au service militaire. Une proposition d'affiliation avec les "Knights of Labor" américains a été repoussée.

Les Steamers R. S. Hayes et City of Natchez détruits par un incendie.

Cairo, Ill., 28 déc.—Les beaux steamers R. S. Hayes et City of Natchez, faisant les voyages entre la Nouvelle-Orléans et St-Louis, ont été détruits par un incendie, à leurs quais, ce matin à 6 heures. On ignore encore la cause de l'incendie. La perte est lourde. Le Hayes appartenait au St-Louis et Mississippi Valley Transportation Co., et le City of Natchez au Anchor Line.

Cairo, 28 déc—A 6 heures du matin, un incendie a détruit le steamer R. S. Hayes, du Mississippi Valley Transportation Co., quarte barges et le City of Natchez, du Ancher Line. Les deux bateaux étaient amarrés lorsque l'incendie a eu l'en. On suppose que le feu s'est déclaré dans une cabine, à l'arrière du steamer Hayes. En peu de temps celui-ci brûlait jusqu'à sa ligne de flottaison.

Les flammes se sont communiquées au City of Natchez, atterré près du Hayes, et qui en quelques instants n'était plus qu'un amas de flammes. Les barges qui se trouvaient à côté, chargées de coton et diverses autres marchandises, ont été aussi entièrement détruites. Il ne reste plus que les débris des coques des steamers.

Le City of Natchez a été construit à Jeffersonville, il y a trois ans, et était évalué à cent mille piastres ; c'était un des plus beaux bateaux du fleuve Mississippi.

Le Hayes a été construit il y a cinq ans ; on l'évaluait à $250,000. La perte des barges du Mississipi Valley Co. du coton et autres marchandises qui étaient à bord, y compris le steamer, portera les dommages à environ un million de piastres.

On ignore encore le montant de l'assurance.

Un fort vent nord-ouest qui soufflait au moment où l'incendie s'est déclaré a empêché les remorqueurs de porter secours aux bateaux.

Le R. S. Hayes était un remorqueur évalué à $60,000 et assuré pour $20,000.

Les barges étaient évaluées chacune à $10,000 et n'étaient pas assurées. Elles appartenaient à la même compagnie que le R. S. Hayes. Le Iron Duke, une des barges, avait à bord 20,000 boisseaux de maïs, la barge No 49 avait 5,000 balles de coton, la barge No 94 avait 3,000 balles de coton. Les barges ne étaient pas assurées.

Préparatifs pour les funérailles du Sénateur John A. Logan.

Il a envoyé des invitations à des centaines d'amis et admirateurs du général Logan, sur tous les points du pays, leur demandant à contribuer à ce fonds. La compagnie de télégraphe Western Union a offert l'usage gratuit de ses lignes pour transmettre les souscriptions.

On répond rapidement de toutes parts à cet appel.

Le sénateur Sawyer, l'Hon. Wm Walter Phelps, John B. Drake, de Chicago, le gouverneur Alger, du Michigan, George M. Pullman et autres, ont souscrit $1,000.

Cinq heures après que la liste avait été ouverte on avait reçu $10,000.

Toutes les personnes désireuses de contribuer, devront télégraphier à Geo. E. Lemon, Citizens National Bank, à Washington, D. C., stipulant le montant qu'elles veulent souscrire, et envoyer un chèque ou mandat ensuite, à l'ordre de J. A. J. Creswell, président de la banque susdite.

On n'attend plus que la décision de la population de Chicago, relativement à un site convenable pour ériger une tombe au patriote, avant d'annoncer d'une manière formelle les dispositions prises au sujet des funérailles.

Parmi les centaines de dépêches de condoléances envoyées à Mme Logan citons celle-ci :

Washington, D. C., 28 déc. 1886.

Mme John A. Logan,

Chère Madame—L'Ordre militaire de la Légion loyale des Etats-Unis désire que je vous exprime ses sincères sympathies et condoléances à cette heure de votre grande affliction.

Par la mort de votre illustre mari, la Légion Loyale a perdu un de ses soldats les plus distingués et un compagnon qu'elle tenait en haute estime.

Très Respectueusement,
P. H. SHERIDAN,
Lieut. Général.

Commandant en chef de l'Ordre Militaire de la Légion Loyale des Etats-Unis.

Bulletin—Washington, D. C., 28—Il vient d'être décidé que les obsèques du général Logan auront lieu dans la salle du Sénat, vendredi prochain, et que les restes seront inhumés dans un cimetière de la ville, ici, jusqu'à ce qu'une site ait été choisi pour l'inhumation définitive.

Washington, D. C., 28 décembre—La famille a choisi le comité suivant pour prendre charge de la dépouille mortelle du sénateur Logan : les sénateurs Cullom, Stanford, Cockrill, Allison, Beck, Hawley, Voorhees, Hampton et Mauderson.

Chicago, 28 décembre—Le Board des Commissaires du South Park, après avoir conféré avec M. Melle W. Fuller, a décidé d'envoyer le télégramme suivant à Washington :

"Notre avocat, M. Fuller, nous informe que les commissaires du Parc ne peuvent pas, d'après leur charte, offrir un site pour inhumer les restes du général, mais que la Législature peut adopter un acte acte autorisant l'usage d'un terrain dans le parc à cet effet.

Cela serait probablement obtenu. D'après cet avis de l'avocat, les commissaires ne peuvent pas faire une offre formelle. Ils sont d'opinion, cependant, qu'on doit ériger un monument à la tête du Grand Boulevard (35me rue) et changer ce nom en celui de Boulevard Logan.

Le comité du Conseil de ville et celui des citoyens auront une réunion conjointe, cette après-midi, et alors on arrivera à une solution définitive, relativement au choix d'un site.

Washington, 28 déc—Le capt. George E. Lemon, du journal National Tribune, a ouvert, ce matin, une souscription au bénéfice de Mme Logan, et s'est inscrit en tête pour $1000.

Washington, 28 déc.—Le journal Evening Star écrit : Les membres de la Chambre qui ont été hier et aujourd'hui le capitale, sont d'avis qu'on doit accorder une pension libérale à la veuve du général Logan. Cette opinion est cordialement approuvée par tous.

Les démocrates accueillent favorablement cette idée comme les républicains. Il est a peu près certain qu'un des premiers actes du Congrès, après les fêtes, sera d'adopter un bill relatif à une pension généreuse pour Mme Logan.

Quelques membres sont d'opinion que la pension devrait être de $5,000 par an ; c'est la somme accordée aux veuves des présidents. Quoique le général Logan n'ait pas occupé un poste aussi élevé il était reconnu comme le représentant en chef des soldats volontaires.

Il est peu probable qu'une pension de moins de $2,500 soit votée. On appuiera la demande de cette pension du fait que le général Logan a souffert jusqu'à sa mort des suites d'un mal contracté à l'armée au service du gouvernement. Le Comité de la Chambre chargé d'assister aux funérailles n'a pas encore été choisi.

Une liste des membres qui se trouvent en ce moment à Washington a été envoyée à Mme Logan, afin que celle-ci désigne ceux qu'elle désire voir faire partie du